**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 73 (1928)

Heft: 5

**Erratum:** Errata

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

l'appareil au bon moment, et pour juger de ce bon moment l'aviateur ne dispose que de deux ou trois secondes. Puis il devra sortir de son appareil sans rester croché nulle part, ce qui n'est pas toujours aisé, car en ce même instant l'appareil peut se trouver dans une position défavorable. Enfin, le parachute doit avoir été bien plié et emballé, et être parfaitement fixé. Tel pilote tiendra à le replier et à l'emballer lui-même afin d'être plus sûr que l'opération a été faite correctement, comme le tireur surveille lui-même l'entretien et la propreté de son arme. Encore un article d'instruction, analogue à la disposition du paquetage au-dessus des lits de camp enseignée à la chambrée des recrues.

» Excusez-moi d'être intervenu dans ce débat sans y avoir été sollicité, mais libérale dans ses accueils, la Revue militaire suisse acceptera bien mon fragment de prose. »

\* \* \*

Depuis que ces lignes nous sont parvenues, s'est produit l'accident mortel du parachutiste Buser, qui les confirme et double l'accident italien. L'enquête a démontré que Buser prenait soin de plier lui-même son parachute pour en assurer mieux le fonctionnement. L'accident s'est produit malgré cette précaution. On croit que le fil qui maintenait l'engin plié et qui doit se rompre automatiquement au moment de la chute, ne s'est pas rompu.

Que l'accident ait eu cette cause ou une autre, ce qui demeure est que la pratique n'est pas aussi simple que la fait la théorie, et qu'il ne suffit pas de dire: Munissez nos aviateurs d'un parachute, pour trancher la question. Le but est simple: en effet, il s'agit d'assurer à l'aviateur le maximum de sécurité. Mais les moyens de réalisation exigent l'intervention du technicien, du constructeur de parachutes, puis l'instruction et l'entraînement de l'aviateur. C'est bien là, semble-t-il, la leçon que comporte l'accident de Buser et qui confirme l'opinion de notre correspondant.

## ERRATA

Article du capitaine Montfort sur les avant-postes du S. C. 1927. — (Livraison d'avril 1928.)

Page 147, dix-septième ligne : lire « passage » et non « paysage ». Page 150, douzième ligne : lire « au bénéfice important de la continuité du réseau des feux, *même* aux avant-postes de nuit ».

Page 159, neuvième ligne : lire « alors que le S. C. en limite l'effectif à une escouade *renforcée* d'un F. M. (art. 194) ».

Il s'est en outre glissé à l'impression plusieurs fautes de ponctuation dont les lecteurs auront fait prompte justice.